



Document d'information : l'OIT devrait mettre fin à sa coopération avec l'industrie du tabac

Ce document se rapporte au document ILO GB.329/POL/6

Points principaux :

- **Les activités décrites comme « socialement responsables » menées par l'industrie du tabac freinent les progrès en matière de santé et de développement et entravent la capacité des travailleurs du secteur à exprimer leur liberté d'association syndicale et de négociation collective.**
- **La collaboration continue entre l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'industrie du tabac en vertu de l'accord de financement avec la Fondation ECLT (Eliminating Child Labour in Tobacco Growing Foundation) nuit à ses efforts d'amélioration des conditions de travail des travailleurs dans le monde entier.**
- **L'OIT devrait cesser de collaborer avec l'industrie du tabac, renoncer à recevoir des financements de sa part, et prendre des mesures pour mettre en œuvre la politique type des Nations Unies visant à prévenir l'ingérence de l'industrie du tabac.**

Généralités

Depuis toujours, les fabricants de tabac nient les risques pour la santé, instaurent des salaires de misère et des conditions de travail dangereuses pour les travailleurs du secteur, interfèrent dans la mise en œuvre des politiques antitabac, suppriment les efforts de syndicalisation légitimes des travailleurs et ont recours à des activités décrites comme « socialement responsables » pour améliorer leur réputation. Consciente de cette réalité, la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT), le premier traité international en matière de santé publique, prévoit une disposition (l'article 5.3) qui appelle les Parties au traité à adopter des mesures strictes pour protéger les politiques de santé publique de l'influence indue de l'industrie du tabac. La Convention est complétée par un ensemble de directives pour l'application de l'article 5.3, qui donnent des orientations détaillées sur les meilleures pratiques de mise en œuvre de l'article 5.3 à l'échelle nationale et internationale.

En octobre 2016, l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles (mnt), dont fait partie l'OIT, a examiné une politique type élaborée à l'intention des institutions du système des Nations Unies en vue de prévenir toute ingérence de l'industrie du tabac.¹ Cette politique visait à garantir l'ampleur, l'efficacité et la cohérence dans l'ensemble du système des Nations Unies des activités menées pour préserver la lutte antitabac de tout intérêt commercial ou de tout autre intérêt particulier.

En tant qu'observateur de la CCLAT et membre de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la prévention et le contrôle des MNT, l'OIT devait connaître le problème lié à l'ingérence de l'industrie du tabac lorsque les directives pour l'application de l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac ont été adoptées en 2008.² Au moment de la discussion, l'OIT a réservé sa position sur ce projet.

¹ Politique type élaborée à l'intention des institutions du système des Nations Unies en vue de prévenir toute ingérence de l'industrie du tabac, octobre 2016. <http://apps.who.int/fctc/implementation/database/groups/model-policy-agencies-united-nations-system-preventing-tobacco-industry-interference>

² Directives pour l'application de l'article 5.3 de la Convention relatives à la protection des politiques de santé publique en matière de lutte antitabac face aux intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac.



Lors de la 329^e session du Conseil d'administration de l'OIT en mars 2017, un projet de document (GB 329/POL/6)³ a été examiné. Ce document invitait le Conseil d'administration de l'OIT à décider soit de poursuivre la collaboration avec le secteur du tabac et l'acceptation des fonds (décision 39 a), soit de ne plus conclure de partenariats avec l'industrie du tabac en pleine conformité avec la finalité et les objectifs de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et la politique type de l'Équipe spéciale à l'intention des institutions du système des Nations Unies en vue de prévenir toute ingérence de l'industrie du tabac (décision 39 b) et de prévenir toute influence indue. La décision a été reportée à la 331^e session en novembre 2017.

Ce document d'information fournit des explications sur plusieurs points que l'OIT doit examiner et des informations générales afin d'aider les membres du Conseil d'administration de l'OIT à prendre une décision.

Pour les raisons indiquées ci-après, ce document recommande que l'OIT renonce à recevoir des financements de la part de l'industrie du tabac (décision 39 b) et prenne des mesures pour mettre en œuvre la politique type des Nations Unies en vue de prévenir toute ingérence de l'industrie du tabac en matière de santé publique.

1. Les planteurs de tabac et les ouvriers agricoles du secteur sont piégés dans un état de précarité et de pauvreté

Les cultivateurs de tabac ne fixent pas le prix des feuilles et n'ont aucun contrôle sur lui. Les salaires versés aux planteurs de tabac sont par conséquent très faibles, et permettent à peine de vivre. Dans les pays en voie de développement, les prix sont presque exclusivement dictés par les grandes entreprises multinationales. Les feuilles de tabac récoltées sont principalement négociées via un système d'enchères ou contractuel dans lequel le prix du marché est contrôlé par l'industrie du tabac par le biais de ses intermédiaires (acheteurs de feuilles et commerçants) ou par la mise en œuvre d'un contrat direct. Les cultivateurs sont en position de faiblesse et reçoivent un faible prix pour leurs feuilles en raison d'un système de cotation qui favorise largement l'industrie ou des contrats qui taisent ou présentent partiellement le processus en vertu duquel le prix des feuilles est établi. Les multinationales du tabac disposent de chaînes d'approvisionnement structurées qui marginalisent ceux qui sont tout en bas et utilisent des systèmes contractuels opaques pour obscurcir leurs obligations à l'égard des ouvriers qui fabriquent leurs produits. De fait, il a été prouvé que l'industrie du tabac avait usé de repréailles à l'encontre d'ouvriers ayant tenté de s'organiser, et créé des syndicats « jaunes » au Brésil dans le but de maintenir les salaires et le prix des feuilles à un faible niveau et d'affaiblir la position de négociation de la main d'œuvre.⁴

L'industrie mondiale de la cigarette demeure l'une des plus rentables. La valeur au détail des cigarettes est estimée à 698 541,7 milliards de dollars américains.⁵ Un paquet de 20 cigarettes utilise environ 15 grammes de tabac. La valeur d'une feuille de tabac dans un paquet de 20 cigarettes ne dépasse pas 5 % du prix au détail dans le monde.⁶ À titre d'exemple, à un prix élevé de 8,00 dollars américains par kilogramme de feuilles de tabac, cela se traduit à peu près par 1,2 % du prix des cigarettes au détail au Royaume-Uni, 1,4 % d'un paquet à Singapour et 3,9 % en Afrique du Sud. Parallèlement, dans les pays à revenus faibles et intermédiaires, les cultivateurs de tabac qui cultivent plus de 80 % de l'offre de feuilles au niveau mondial sont loin de percevoir ce prix élevé pour leurs feuilles. En moyenne, les cultivateurs reçoivent moins de 3,00 dollars américains par kilogrammes de feuilles de tabac (2,80 \$US au Zimbabwe, 2,20 \$US en Tanzanie, 2,50 \$US aux Philippines et 3,00 \$US en Indonésie).

Souvent, les producteurs sont enfermés dans un cercle vicieux : au début de chaque saison de plantation ils doivent emprunter de l'argent pour payer les graines et les engrais, mais ils sont

Novembre 2008.

http://www.who.int/fctc/treaty_instruments/adopted/article_5_3/fr/

³ Coopération entre l'OIT et l'industrie du tabac au service de la mission sociale de l'Organisation http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_545955.pdf

⁴ Angela Cordeiro, Francisco Marochi et Jose Maria Tardin -A Poison Crop -- Tobacco in Brazil. Global Pesticide Campaigner, Volume 8, Numéro 2, juin 1998

⁵ Campaign for Tobacco Free Kids. The Global Cigarette Industry Factsheet. Décembre 2016. http://global.tobaccofreekids.org/files/pdfs/en/Global_Cigarette_Industry_pdf.pdf

⁶ Rossel, S. Matchmaker, Tobacco Reporter, mai 2017, p. 22



incapables de rembourser l'intégralité de ces fonds après une récolte. La seule source de financement à leur disposition se compose de fonds réservés par l'industrie du tabac locale qui les coincent dans une servitude pour dette cyclique jusqu'à la prochaine récolte.⁷ Les tendances montrent que l'industrie du tabac éloigne délibérément la production des pays à revenus élevés pour l'orienter vers les pays à revenus faibles et rechercher des coûts plus faibles. De 2003 à 2012, la production de tabac a augmenté de 48 % dans les pays du continent africain, tandis qu'elle a diminué de 5 % aux États-Unis et de 43 % en Europe.⁸ Si les profits de l'industrie continuent à augmenter, les pays produisant plus de tabac et les ouvriers des champs de tabac n'ont pas enregistré une hausse de leur prospérité.

2. Le tabac est dangereux pour les cultivateurs

Malgré le discours de l'industrie du tabac sur la sécurité au travail dans les pratiques agricoles, les ouvriers agricoles sont toujours exposés à des risques aux différents stades de la culture du tabac. Contrairement aux autres cultures agricoles, le tabac expose immédiatement de nombreux cultivateurs à des dangers chimiques, mis à part les pesticides, simplement en manipulant le plant de tabac. Les cultivateurs et les ouvriers agricoles, y compris les enfants, risquent d'attraper la maladie du tabac vert, causée par l'absorption cutanée de nicotine après que la peau a été en contact avec des feuilles de tabac.

Outre cette maladie, les cultivateurs et les ouvriers agricoles sont souvent exposés à des niveaux élevés de produits agrochimiques (insecticides, herbicides, fongicides, fumigants, inhibiteurs de croissance et agents de maturation) tout au long du cycle de culture. Plusieurs cas documentés au Kenya,⁹ en Malaisie,¹⁰ et au Brésil¹¹ ont montré comment les cultivateurs de tabac présentaient des symptômes liés à la toxicité chimique, et une mauvaise santé neurologique et psychologique.

Au Malawi,¹² au Vietnam,¹³ et au Bangladesh,¹⁴ où la taille des exploitations est généralement petite (1 hectare), les cultivateurs et les ouvriers agricoles ont tendance à consacrer les terres agricoles disponibles à la culture du tabac, ce qui limite leur capacité à cultiver des cultures vivrières pour la consommation des ménages et peut augmenter l'insécurité alimentaire.

3. Les activités décrites comme « socialement responsables » parrainées par les multinationales du tabac, plus un problème qu'une solution

Les organisations non gouvernementales parrainées par les multinationales du tabac mènent des activités décrites comme « socialement responsables » sous prétexte de participation, de bienveillance et de développement. L'Association internationale des cultivateurs du tabac (ITGA – en anglais : *International Tobacco Growers Association*), une organisation de lobbying agricole mondiale pour les fabricants de cigarettes internationaux et les entreprises acheteuses de feuilles, et ses divisions locales (23 pays), rassemble des cultivateurs de tabac pour représenter le secteur, mais en réalité elle est liée aux multinationales du tabac et s'oppose régulièrement aux mesures antitabac à la fois dans les instances nationales et internationales.¹⁵ Les efforts médiatisés de l'industrie du tabac dans ses déclarations et ses programmes visant à améliorer la santé des cultivateurs de tabac et des

⁷ Centre pour la lutte antitabac en Afrique, Tobacco Industry Monitoring Regional Report for Africa (rapport régional de surveillance de l'industrie du tabac pour l'Afrique), août 2013

⁸ The-wei Hu and Anita H. Lee, *Journal of Public Health Policy*, 27 novembre 2014

⁹ Ohayo-Mitoko et al., 1997. « Acetylcholinesterase Inhibition as an Indicator of Organophosphate and Carbamate Poisoning in Kenyan Agricultural Workers ». *International Journal of Occupational and Environmental Health* 3 (3):210-20

¹⁰ Cornwall et al., 1995. « Risk Assessment and Health Effects of Pesticides Used in Tobacco Farming in Malaysia. » *Health Policy Plan* 10 (4): 431-37

¹¹ Salvi et al., 2003 « Neuropsychiatric Evaluation on Subjects Chronologically Exposed to Organophosphate Pesticides. » *Toxicology Science* 72:267-71

¹² Tobin and Knausenberger. 1998. « Dilemmas of Development: Burley Tobacco, the Environment and Economic Growth in Malawi » *Journal of South African Studies* 24 (2): 405-24

¹³ Nguyen Thanh et al., 2009. « Impact of Tobacco Growing on the Livelihood and Health Of Tobacco Farmers and the Environment: A Preliminary Study in Vietnam. » *Southeast Asia Tobacco Control Alliance*, 72 p.

¹⁴ Akhter et al., 2014. « Breaking the Dependency on Tobacco Production: Transition Strategies for Bangladesh » *Tobacco Control and Tobacco Farming Separating Myth from Reality*.

¹⁵ Santos, T. G. Health advocates slam int'l tobacco growers meet in PH; *Philippine Daily Inquirer*, 25 septembre 2012 <http://newsinfo.inquirer.net/277306/health-advocates-slam-intl-tobacco-growers-meet-in-ph>



communautés demeurent au mieux symboliques étant donné que les cultivateurs de tabac et les ouvriers agricoles restent vulnérables et exploités sur le plan socio-économique.

La Fondation pour éliminer le travail des enfants dans l'industrie du tabac (ECLT – en anglais *Eliminating Child Labour in Tobacco Growing Foundation*), un groupe financé par les multinationales du tabac, mène des activités décrites comme « socialement responsables » en leur nom en promouvant exagérément leurs activités, et cherche à éviter l'exploitation au niveau de la ferme.¹⁶ Après avoir financé l'initiative pendant 17 ans, les fabricants de tabac concernés en ont fait l'emblème de leurs rapports en matière de développement durable, malgré le très faible impact sur la prévalence du travail des enfants dans les pays où elle est déployée.¹⁷ Il est largement reconnu que la pauvreté des cultivateurs de tabac est un facteur de travail des enfants. La Fondation ECLT permet aux multinationales du tabac d'investir une faible somme d'argent dans des programmes sociaux qui visent à traiter certains symptômes de cette pauvreté, tout en ignorant leur rôle dans la propagation de ce fléau. Au Malawi, par exemple, une étude récemment menée par le *Centre for Social Concern* a constaté que les métayers, qui constituent plus de la moitié des ouvriers dans la production de tabac au Malawi, auraient besoin d'une augmentation de 78 % de leur revenu brut moyen afin de pouvoir gagner le minimum nécessaire pour vivre décemment. Au lieu de cela, plus de 90 % d'entre eux vivent avec une quantité de nourriture insuffisante, ce qui nuit aux résultats scolaires des enfants même s'ils peuvent aller à l'école plutôt que de travailler dans les champs.¹⁸

En outre, les activités décrites comme « socialement responsables » parrainées par les multinationales du tabac ne bénéficient pas aux secteurs marginalisés des producteurs de tabac, des femmes ou des enfants. La somme de 15,4 millions de dollars américains (5,3 millions de dollars américains de la Fondation ECLT et 10,1 millions de dollars américains du groupe JTI) versée par l'industrie du tabac à l'OIT est relativement petite, ce qui ne résout pas le problème. Ces activités ne sont pas des solutions réelles. Elles servent à détourner l'attention du public de mesures importantes qui permettraient d'entamer un véritable dialogue avec ces secteurs, et nuisent aux politiques nationales et internationales visant à résoudre ces problèmes.

La Fondation ECLT a simplement réussi à promouvoir un discours uniquement axé sur l'élimination du travail des enfants sans vraiment aborder les pratiques de l'industrie du tabac qui gardent les enfants dans les champs de tabac plutôt que dans les écoles, qui laissent les familles endettées à cause de contrats abusifs et qui perpétuent un système dans lequel les entreprises complotent pour maintenir le faible prix des feuilles dans les pays où la Fondation ECLT gère ses projets. Les initiatives de la Fondation n'ont pas traité le problème des faibles revenus des cultivateurs de tabac, ni amélioré la norme du travail ou les conditions de travail des ouvriers agricoles.¹⁹

Les enfants subventionnent le coût des feuilles de tabac

S'il n'est pas rare que les enfants contribuent au travail agricole du ménage, en particulier dans les pays à revenus faibles et intermédiaires, l'intensité de main d'œuvre nécessaire pour cultiver les feuilles de tabac aggrave la situation et fait que ce secteur enregistre le taux de travail des enfants le plus élevé.²⁰ Le travail des enfants est généralement un travail familial non rémunéré ou sous-payé, qui subventionne les faibles prix que les fabricants de tabac paient pour les feuilles.

Au Malawi, un pays très dépendant de la culture du tabac, on estime que le travail des enfants non rémunéré représente 10 millions de dollars américains par an.²¹ Le coût de remplacement des enfants par des adultes payés au salaire minimum est modeste en comparaison avec les

¹⁶ Otanez MG, Muggli ME, Hurt RD, Glantz SA. Eliminating child labour in Malawi: a British American Tobacco corporate responsibility project to sidestep tobacco labour exploitation. *Tob Control*. 2006;15(3):224-230. doi:10.1136/tc.2005.014993

¹⁷ Marty Otanez et Stanton Glantz. Social Responsibility in Tobacco Production? Tobacco Companies' use of Green Supply Chains to Obscure the Real Costs of Tobacco Farming. *Tob Control*. 20 nov. 2011(6):403-411.

¹⁸ Centre for Social Concern. Malawi at 52: Using Tenants at the Expense of Decent Work in the Tobacco Value Chains. 2017. P. 22.

¹⁹ Otanez MG, Muggli ME, Hurt RD, Glantz SA. Eliminating child labour in Malawi: a British American Tobacco corporate responsibility project to sidestep tobacco labour exploitation. *Tob Control*. 2006;15(3):224-230. doi:10.1136/tc.2005.014993

²⁰ Otanez et al., 2006; Nguyen Thanh et al., 2009; Arcury and Quandt, 2006 in Tobacco Control and Tobacco Farming *Separating Myth from Reality* 2014

²¹ Otanez et al., 2006 *ibid*



700 milliards de dollars américains de recettes que l'industrie du tabac génère chaque année. Les enfants et les femmes perçoivent des salaires bien inférieurs par rapport aux hommes pour le même nombre d'heures travaillées.²²

Sans éliminer le travail des enfants et en poursuivant ses activités décrites comme « socialement responsables », l'industrie du tabac a pu collaborer avec des organismes de grande notoriété comme l'OIT et accéder à de hauts représentants gouvernementaux dans des pays où le travail des enfants perdure. Le partenariat entre l'OIT et les fabricants de tabac est un facteur social de mauvaise santé au niveau de l'exploitation dans les pays en voie de développement cultivateurs de tabac.

4. L'OIT devrait promouvoir tous les droits fondamentaux au travail

En séparant le problème du travail des enfants des autres droits fondamentaux au travail protégés par l'OIT, la Fondation ECLT permet à l'industrie du tabac de promouvoir une image publique positive tout en poursuivant les pratiques à l'origine de l'exploitation de la main d'œuvre. Les principes directeurs de la Fondation ne prévoient pas la protection des droits à la liberté d'association et de négociation collective, et les entreprises qui la financent se sont montrées hostiles aux projets de syndicalisation. L'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA), qui était un membre fondateur de la Fondation ECLT avant de rompre tout lien avec elle, a convoqué une réunion des syndicats de cultivateurs de tabac d'Afrique, d'Amérique latine et des États-Unis, au Malawi, en octobre 2016. Le syndicat des cultivateurs de tabac a ensuite émis une déclaration en février 2017, dans laquelle il a relevé les lacunes à l'échelle mondiale et du secteur eu égard aux droits des ouvriers travaillant dans le domaine du tabac, et appelé les multinationales du tabac à mettre en œuvre des changements significatifs, parmi lesquels :²³

- des négociations de bonne foi avec les représentants des travailleurs et un parcours de reconnaissance par les cultivateurs sous contrat ;
- des accords d'accès pour les syndicalistes et des engagements de neutralité ;
- le strict respect des interdictions de représailles ou de discrimination à l'encontre des travailleurs syndiqués ;
- la transparence dans les chaînes d'approvisionnement du tabac.

La Déclaration reconnaît également l'importance d'établir des politiques de tarification et d'approvisionnement qui reflètent le véritable coût d'un système économique dans lequel les cultivateurs et les ouvriers agricoles peuvent négocier un prix qui leur offre un niveau de vie décent, met fin à la dépendance aux contrats de travail précaires, permet des heures de travail décentes, et favorise des conditions de travail sûres. Les efforts de syndicalisation précédents de la chaîne d'approvisionnement démontrent que lorsque ces conditions sont réunies, le travail des enfants disparaît rapidement car les parents peuvent se permettre de ne pas faire travailler leurs enfants.²⁴

Les entreprises mêmes qui financent la Fondation ECLT évitent également les appels légitimes à signer des accords avec des organisations de travailleurs dans le monde, notamment au Malawi²⁵ et aux États-Unis²⁶. En tant qu'organisation tripartite, l'OIT ne devrait pas accepter de financements de la part des organisations patronales qui n'honorent pas les exigences des normes internationales relatives au travail décent, ni signer d'accords de partenariat avec elles.

5. L'importance accrue des activités remplaçant la culture du tabac et offrant des emplois durables

Les articles 17 et 18 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac obligent les Parties à soutenir les cultivateurs de tabac et les ouvriers agricoles du secteur dans le cadre des activités de remplacement économiquement viables.²⁷ Les Parties doivent coopérer entre elles et avec les

²² Amigo, M. F. 2010. « Small Bodies, Large Contributions: Children's Work in the Tobacco Plantations of Lombok, Indonesia. » *The Asia Pacific Journal of Anthropology* 11 (1): 34-51.

²³ <http://www.floc.com/wordpress/declaration-presented-in-myanmar/>

²⁴ <http://www.floc.com/wordpress/tag/child-labor/>

²⁵ <http://globalmarch.org/content/labour-rights-deficit-malawi-and-linkages-child-labour-agriculture>

²⁶ <http://www.floc.com/wordpress/floc-speaks-out-against-abuses-in-bat-supply-chain/>

²⁷ Organisation mondiale de la Santé. Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, Genève 2003



organisations intergouvernementales internationales et régionales. La sixième session de la Conférence des Parties (COP-6) en 2014 et la septième session (COP-7) en 2016 ont adopté des options politiques et des recommandations relatives aux activités de remplacement économiquement viables à la culture du tabac et, entre autres, demandé au Secrétariat de la Convention et à l'OMS de soutenir les Parties dans la mise en œuvre des options politiques et des recommandations adoptées.²⁸²⁹

Il existe des moyens de subsistance et des cultures de remplacement, et certains pays ont investi dans des programmes pour remplacer le tabac en vue d'atteindre un revenu plus élevé pour les petits exploitants, d'améliorer la santé professionnelle des travailleurs qui récoltent les cultures, et d'aider les personnes travaillant dans la culture et la fabrication du tabac à passer à des moyens de subsistance plus durables et moins précaires.

Les articles 17 et 18 de la Convention reconnaissent la nécessité de promouvoir des moyens de subsistance de remplacement à la production du tabac afin de prévenir les éventuels effets indésirables en matière sociale et économique sur les populations dont les moyens de subsistance dépendent de la production de tabac. Ils tiennent compte également de la santé et de la sécurité au travail des ouvriers qui travaillent dans les secteurs de la culture et la fabrication de tabac, conformément à la mission plus vaste de l'OIT qui consiste à promouvoir les droits au travail, encourager un emploi décent et améliorer la protection sociale.

6. Chiffres exagérés et tendance à la baisse de l'emploi dans le secteur du tabac

Le nombre de cultivateurs et d'ouvriers agricoles dans la culture du tabac varie autant qu'il y a de rapports. Le document de référence de l'OIT cite des estimations de 2003 selon lesquelles environ 60 millions de personnes travaillaient dans la culture du tabac et le traitement des feuilles de tabac dans 124 pays. Un rapport sur le secteur du tabac publié plus récemment par l'OIT, en 2014,³⁰ montre que dans beaucoup des principaux pays cultivateurs de tabac l'emploi est à la baisse.

Une autre étude mondiale sur l'emploi dans le secteur du tabac a constaté que le nombre d'emplois dépendants du tabac (la culture, la fabrication et la distribution) était faible et avait diminué dans la majorité des pays.³¹ On estime que la fabrication de produits du tabac, qui inclut la production de cigarettes et d'autres produits du tabac, emploie environ 1,2 millions de travailleurs dans le monde et se concentre dans quelques pays tout comme la culture du tabac. Environ 80 % des emplois dans la fabrication du tabac se concentraient dans trois pays : l'Inde (34,7 %), l'Indonésie (27,2 %) et la Chine (16,9 %). L'adoption de nouvelles technologies et l'amélioration des techniques de production, ainsi que le passage d'une propriété publique à une propriété privée dans de nombreux pays, ont réduit le nombre d'emplois à la fois dans les secteurs de la culture du tabac et de la fabrication.³²

Les analyses parrainées par l'industrie du tabac tendent à surestimer et à accorder trop d'importance au nombre d'emplois liés au tabac en ne faisant pas la distinction entre travailleurs à temps partiel, travailleurs saisonniers et travailleurs à temps complet.³³ Par ailleurs, les termes « cultivateur », « exploitant » et « famille » sont utilisés de façon interchangeable, ce qui contribue à une certaine irrégularité dans le calcul de ces chiffres. Cette inflation du nombre d'emplois cadre avec le long historique de désinformation des responsables politiques et du grand public par l'industrie du tabac

<http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/42811/1/9241591013.pdf?ua=1>

²⁸ Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, Conclusion de la sixième session de la Conférence des Parties, Moscou, Fédération de Russie 13-18 octobre 2014.
<http://www.who.int/fctc/cop/sessions/COP6factsheet.pdf?ua=1>

²⁹ Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, Conclusion de la sixième session de la Conférence des Parties, New Delhi, Inde 7-12 novembre 2016.
http://www.who.int/fctc/cop/cop7/FCTC_COP_7_12_FR.pdf?ua=1

³⁰ OIT Tobacco Sector: Employment Statistical Update http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---sector/documents/publication/wcms_329284.pdf

³¹ Monographie 21 : Chapitre 10 : Tobacco growing and tobacco product manufacturing, The economics of tobacco and tobacco growing; p. 548

³² OIT : Les emplois de l'industrie du tabac sont-ils en train de partir en fumée ? 16 septembre 2003
http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_071230/lang--fr/index.htm

³³ Monographie 21 : Chapitre 10 : Tobacco growing and tobacco product manufacturing, The economics of tobacco and tobacco growing; National Cancer Institute 2013
https://cancercontrol.cancer.gov/brp/tcrb/monographs/21/docs/m21_10.pdf



en vue de cacher le vrai nombre de cultivateurs et d'ouvriers, et d'éviter les pratiques qui perpétuent la pauvreté à l'échelle de l'exploitation dans les pays en développement cultivateurs de tabac.

7. Les obligations de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et l'OIT

Les directives pour l'application des articles 5.3 et 13 de la Convention demandent une interdiction des activités de responsabilité sociale des entreprises menées par l'industrie du tabac. De nombreux pays ont déjà interdit les activités de responsabilité sociale des entreprises parrainées par l'industrie du tabac conformément à leurs obligations en vertu de la Convention. Ces pays sont, entre autres : le Tchad, le Ghana, la Guinée, la RDP lao, Madagascar, l'île Maurice, le Myanmar, le Niger, les Seychelles, la Thaïlande et le Togo. Plusieurs autres pays ont adopté des circulaires/directives/lois, qui interdisent au gouvernement et à ses représentants d'accepter ou d'appuyer ces activités. Il s'agit notamment des Philippines, du Pakistan et de l'Ouganda.

Selon l'OIT, l'Organisation est un simple observateur de la Convention et, n'y étant pas Partie, elle n'est pas liée par ses dispositions. En tant qu'institution du système des Nations Unies, toutefois, on s'attend à ce que l'OIT fasse preuve de cohérence politique et veille à ne pas enfreindre la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, qui est un traité des Nations Unies. La relation entre l'OIT et l'industrie du tabac la place en porte-à-faux par rapport aux obligations juridiques de ces pays relatives à l'application de l'article 5.3 de la Convention.

Cette dernière complète également les principes fondamentaux des conventions de l'OIT relatives au travail des enfants,³⁴ et de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant en vue de l'élimination du travail des enfants. 180 États membres, Parties à la Convention, ont adopté des lignes directrices supplémentaires sur la façon de lutter contre le travail des enfants dans la culture du tabac en 2014.³⁵

8. Conclusion : décision

Le Conseil d'administration de l'OIT est bien placé pour mettre fin à la collaboration entre l'OIT et l'industrie du tabac. Au vu des éléments de preuve et de la cohérence politique avec les obligations internationales des 180 États membres Parties à la CCLAT, il est essentiel que l'OIT rompe ses liens avec l'industrie du tabac. Par conséquent, l'OIT doit choisir cette option :

39.b. de prier le Directeur général de ne plus conclure de partenariats public-privé avec des compagnies de tabac et des organisations liées à l'industrie du tabac une fois que les partenariats public-privé en vigueur avec la Fondation ECLT et le groupe JTI seront arrivés à expiration, de renoncer à recevoir des financements de la part de ces compagnies et organisations et de continuer à chercher d'autres sources de fonds pour financer des activités visant à éliminer le travail des enfants dans les collectivités qui vivent de la culture du tabac, en pleine conformité avec la finalité et les objectifs de la Convention-cadre et de la politique type élaborée par l'Equipe spéciale à l'intention des institutions du système des Nations Unies en vue de prévenir toute ingérence de l'industrie du tabac.

--00--

Contacts :

Mischa Terzyk, Framework Convention Alliance : +1 613 241 3927 x303 ; terzykm@fctc.org

Ms. Abby McGill, International Labor Rights Forum : +1 202 347-4100 ; abby@ilrf.org

Mary Assunta, Southeast Asia Tobacco Control Alliance : +61280634115 ;
mary.assunta@cancer.org.au

³⁴ Convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum de 1973 et Convention de l'OIT (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

³⁵ Options politiques et recommandations sur les activités de remplacement de la culture du tabac économiquement viables (en relation avec les articles 17 et 18 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac), Sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, Moscou, Fédération de Russie, 13-18 oct. 2014